

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
CÉLICE - TEXIDOR - PÉRIER
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

PARIS, le 30 juillet 2024

SAS LILLY FRANCE
24 boulevard de Vital Bouhot
92521 NEUILLY-SUR-SEINE

NOTE D'HONORAIRES NUX24.07.284

**Merci de rappeler le numéro de cette note d'honoraires
lors de votre paiement par virement ou par chèque,
pour en permettre l'identification par notre service comptable.**

AFFAIRE : LILLY FRANCE - MAILLOT

NATURE : 2024-0888 DEF CC

OBJET : HONORAIRES

MONTANT HORS TAXES 4 000.00 €

T.V.A. 20.00 % 800.00 €

MONTANT TOUTES TAXES COMPRISÉS 4 800.00 €

**ARRETE LA PRÉSENTE NOTE A LA SOMME DE :
QUATRE-MILLE-HUIT-CENTS EUROS T.T.C.**

Extrait R.I.B. : LCL

Code banque : 30002

Indicatif : 00419

Numéro de Compte 0000375543M

Clé RIB 15

Domiciliation : PARIS LA BOETIE

IBAN FR38 3000 2004 1900 00375543M15

BIC-ADRESSE SWIFT : CRLYFRPP

Siret 35185608300016 – APE 6910 Z - N°TVA intracommunautaire FR 02351856083

Membre d'une association de gestion agréée - Le règlement par chèque est accepté - Payable comptant à réception

Tout retard de paiement nous oblige à percevoir l'intérêt minimum prévu par la loi, soit trois fois l'intérêt légal en vigueur.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (article L.441-3 du code de commerce).

Les professionnels sont en outre redevables d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant minimum de 40 €
(art. L.441-6 du code de commerce)